



Depuis 1985

715, Square Victoria  
Bureau 710  
Montréal QC  
H2Y 2H7  
☎ 514 849-8373  
1 800 465-1754  
☎ 514 849-8873  
1 800 465-6578  
🌐 [www.apsam.com](http://www.apsam.com)

**Groupe de liaison**  
**Pompiers à temps plein**

**27 octobre 2011**

**Hôtel Intercontinental, Montréal**

## Compte-rendu

Membres	Organisation	Présent/ Absent	Membres	Organisation	Présent/ Absent
Jacques Tardif	MSP	P	Denis Demers	Québec	P
Sylvain Sawyer	Longueuil	P	James Ross	Montréal	A
Michel Boily	APPQ	A	Luc Chaput	Laval	P
Michel Sabourin	ÉNPQ	P	Chris Ross	APM	P
Jocelyn Lussier	FQISI	P	Daniel Perron	ACSIQ	A
Stéphane Simoneau	Gatineau	P	Denis Dufresne	APPQ	A
Sébastien Talbot	Québec	P	Guy Dussault	IPIQ	A
Luc Gauthier	APL	A	Élaine Guénette	APSAM	P
Jean-Pierre Jobin	CSST	P	Charles Plante	APSAM	P
Gilles Vekeman	Gatineau	P	Pascal Gagnon	APSAM	P

**Remplacements :**

- Yves Chayer remplaçait Daniel Perron
- Lucien Patoine remplaçait James Ross
- Claude Coutu remplaçait Luc Gauthier



# Ordre du jour

## 1. Tour de table et bienvenue aux nouveaux membres

Charles Plante a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres et lors du tour de table chaque membre s'est présenté.

## 2. Mandat du groupe de liaison

Charles Plante a expliqué le rôle et le mandat du groupe de liaison pour les nouveaux membres. Il s'agit en fait d'un partenariat entre les parties. Les membres alimentent l'APSAM sur les problématiques terrain et cette dernière développe des services en fonction des besoins du groupe.

## 3. Conduite de véhicules

Charles Plante a annoncé aux membres que le projet conjoint avec la CSST (condition féminine) a été annulé. Le faible nombre d'effectifs féminins conduisant des véhicules dans les services incendie est la principale raison du retrait de la Commission.

## 4. Planification stratégique

Les deux (2) thèmes retenus par les membres et à développer pour les prochaines années sont la conduite de véhicule et la protection respiratoire. Deux comités techniques seront mis en place afin de faire évoluer ces dossiers.

La première rencontre du comité technique sur la conduite de véhicules aura lieu le 30 novembre prochain. Plusieurs points ont été soulevés par les membres concernant ce sujet : impact des projectiles, ergonomie des véhicules, ceinture, attitudes, etc.

Les membres souhaiteraient que la formation sur la conduite des véhicules soit homologuée par l'École nationale des pompiers. L'APSAM fera des démarches auprès de l'École sur ce point.

Deux (2) autres sujets ont suscités l'intérêt des participants, soit le sauvetage nautique et les équipes de recherche (RIT). L'APSAM est disposée à alimenter les membres du groupe de liaison en information sur ces deux (2) problématiques.



## 5. Procédures de sauvetage types

Élaine Guénette, conseillère à l'APSAM, a présenté un projet de procédure de sauvetage types pour les espaces clos municipaux. Le contenu de la procédure porte sur :

- Définitions et références législatives et réglementaires
- Procédure d'auto-sauvetage
- Procédure de sauvetage externe
- Procédure de sauvetage interne

Ce document vise l'harmonisation dans les façons de faire lors des sauvetages. Les consignes sont claires et traitent principalement de la sécurité des travailleurs. Ce document facilitera le travail des petites et des moyennes municipalités.

Madame Guénette a aussi sensibilisé les membres sur les inquiétudes des cols bleus municipaux sur les délais d'intervention lors des sauvetages. De plus, madame Guénette a informé le groupe de la nécessité de former des sauveteurs locaux (cols bleus) pour les employeurs. Il a été fait mention de l'importance de l'équipe régionale de sauveteurs en support aux sauveteurs locaux.

L'inspecteur spécialiste sur les espaces clos à la CSST, monsieur Michel Bilodeau, de même que les membres du comité, feront parvenir leurs commentaires et suggestions à madame Guénette. Des corrections seront apportées au document.

## 6. Sauvetage spécialisé

Madame Élaine Guénette a montré des photos et fait visionner une vidéo montrant des ambulanciers et des policiers municipaux intervenant lors d'un sauvetage en espace clos. Plusieurs anomalies au niveau des opérations de sauvetage sont constatées. Des sauvetages de ce type surviennent régulièrement et mettent en danger la vie de ces travailleurs.

Ces situations nécessitent des correctifs et c'est la raison pour laquelle des outils de sensibilisation lors des sauvetages seront développés à leur intention afin de faciliter le travail des pompiers. Ces outils porteront sur les risques inhérents aux interventions où des sauvetages techniques spécialisés sont requis, de leurs responsabilités, ainsi que de leur capacité d'intervention. Ils favoriseront la concertation de tous les intervenants dans de telles situations et feront un rappel des outils 10-04 développés par la sécurité publique, le rappel des dangers et des limites de la capacité d'intervention des premiers intervenants d'urgence lors d'un incendie, ainsi que la promotion de la formation développée par l'ÉNPNQ : **Sensibilisation et assistance à une équipe de sauvetage technique**. D'une durée de quinze (15) heures, cette formation est offerte à tous les intervenants d'urgence (ambulanciers, policiers et bénévoles). Elle se divise en deux (2) parties :

- La première partie, d'une durée de six heures, traite des risques et des particularités liés aux interventions lors d'un effondrement de structure, dans une tranchée, des grottes, mines ou tunnels, sur l'eau ou la glace, en présence d'électricité, lors d'un accident industriel et lors d'un incident impliquant un ascenseur ou un escalier roulant.



- La deuxième partie, d'une durée de neuf heures, a pour but de sensibiliser les premiers intervenants d'urgence à respecter la limite de leur capacité d'intervention. Elle vise les objectifs suivants : reconnaître les espaces clos présents sur le territoire qu'ils desservent, reconnaître les risques et dangers qui leurs sont inhérents, sécuriser les lieux dans l'attente de l'intervention d'une équipe technique spécialisée pour le sauvetage en espace clos.

Cette formation fait partie du **programme de formation de Pompier II** :

<http://www.ecoledespompier.gc.ca/programmes/pompier-ii/programme-complet> . Elle est offerte en formation continue pour les pompiers des anciens programmes et celui de *Pompier I*. Toutefois, la formation continue ne figure pas sur le site Web de l'ÉNPNQ. Ceci devrait être corrigé lors de la mise à jour de leur nouveau site Web.

## 7. Protection respiratoire

Le ministère de la Sécurité publique a formé un sous-comité technique sur la protection respiratoire. Monsieur Jacques Tardif nous a présenté les actions que le MSP mettra en place dans ce dossier. Le ministère fournira aux services incendie sous peu l'information de base sur les appareils de protection respiratoire (réglementation, types d'appareils, nature et fréquence des essais, entretien, notions sur les systèmes de production d'air comprimé respirable). Cette information sera ajoutée au guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'interventions.

Les participants à ce comité sont : ACSIQ, APSAM, CSST, ÉNPQ, MSP et certains fournisseurs. Le responsable du dossier est monsieur Jocelyn Demers du service SSI de St-Hyacinthe.

Madame Élane Guénette a informé les membres du groupe de liaison de ses activités sur la protection respiratoire au sous-comité du MSP, ainsi qu'avec les villes de Sainte-Julie, Varennes, Contrecoeur, La Prairie, Sorel-Tracy, Shawinigan et Saint-Hyacinthe.

Suite à un accident dans une de ces villes, madame Guénette a été invitée afin d'aider les représentants de ces municipalités à élaborer un programme de protection respiratoire type. Les travaux reprendront sous peu, car nous avons reçu plus de précisions sur l'édition à laquelle nous devons nous référer pour chacune des normes CSA. Monsieur Jobin nous a fait part de la modification réglementaire concernant la qualité de l'air respirable. Cette modification concerne la norme Z180.1-00 *Air comprimé respirable et système connexes* de l'article 48. Toutefois, ce programme de protection respiratoire type pour les SSI ne verra pas le jour avant que le guide du MSP ne soit publié.

## 8. GP<sup>2</sup>S

Monsieur Michel Richer devait nous faire une présentation sur le projet de l'École avec GP<sup>2</sup>S. Malheureusement, il n'a pas pu se présenter à notre rencontre. Ce sujet sera repris lors d'une rencontre en 2012.



## **9. Varia : Décision de la CALP**

Ce point avait été mis à l'ordre du jour afin d'être informé des mesures que le SIM doit mettre en place suite à une décision de la Commission des lésions professionnelles entre l'Association des pompiers de Montréal (partie requérante) et le Service des incendies de Montréal (partie intéressée).

Malheureusement les représentants du SIM et de l'APM n'ont pu nous fournir de renseignements. Les mesures seront connues ultérieurement.

## **10. Levée de la rencontre**

La rencontre s'est terminée à 15 h.